

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA
(SMAGEAa)**

**COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 4 FEVRIER 2004**

---*---

PROCES-VERBAL

---*---

**VICE-PRESIDENT OU DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN
DELEGUE TITULAIRE OU SUPPLEANT :**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Vice-Président, était remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Délégué Suppléant,
Monsieur Guy CATTOEN, Délégué Titulaire, était remplacé par Monsieur Sylvain LEFEBVRE, Délégué Suppléant,
Monsieur Gilbert CHIQUET, Délégué Titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, Délégué Suppléant,
Monsieur Jean-Jacques DELVAUX, Délégué Titulaire, était remplacé par Monsieur Gilbert FICHAUX, Délégué Suppléant,
Monsieur Joël DUQUENOY, Délégué Titulaire, était remplacé par Madame Yolaine OBEIN, Déléguée Suppléante,
Monsieur Daniel HERBERT, Délégué Titulaire, était remplacé par Monsieur Yves BIERMAN, Délégué Suppléant,
Monsieur Josse HEUMEZ, Délégué Titulaire, était remplacé par Madame Françoise HUGUET, Déléguée Suppléante,
Monsieur Jean PAYEN, Délégué Titulaire, était remplacé par Monsieur Josse NEMPONT, Délégué Suppléant,
Monsieur Jean-Marie BARBIER, Délégué Titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOËL, Délégué Titulaire.

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Messieurs Jean-Marie BONDUELLE, Pierre LECERF, Madame Francine PLE, Délégués Titulaires.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS (NE PARTICIPANT PAS AUX DELIBERATIONS) :

Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER.

Monsieur DENIS : "Je voudrais tout d'abord remercier la C.A.S.O. à travers son premier Vice-Président Monsieur FICHAUX et Monsieur le Président BARBIER de nous accueillir une nouvelle fois pour les premières réunions, Monsieur FICHAUX, vous remercieriez Monsieur MAILLARD, mais aussi son personnel, je pense à Marie-Annick CASTELNOT et Jérôme BRISSET qui ce soir nous ont bien aidés à monter les dossiers de départ.

Le quorum étant atteint, Monsieur DENIS ouvre la séance et fait procéder à l'adoption du compte rendu de la séance du 2 décembre 2003.

**QUESTION N°1-ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Francis DUCROCQ a été désigné secrétaire de séance.

QUESTION N°2 – ADMINISTRATION GENERALE
PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BUREAU – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR L'USAN

Par vote à bulletins secrets et à l'unanimité des voix, Monsieur DRIEUX a été élu pour siéger en qualité de membre au Bureau du SMAGEAa.

QUESTION N°3 – ADMINISTRATION GENERALE
PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES COMMISSIONS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'USAN (UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD)

Par vote à bulletins secrets et à l'unanimité des voix, Monsieur DRIEUX a été élu pour siéger à la Commission MARAIS.

QUESTION N°4 – ADMINISTRATION GENERALE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur DENIS : Cela peut vous paraître un peu bizarre de faire un débat d'orientation budgétaire et ensuite de vous proposer d'adopter le budget. Je vous garantie que pour l'année prochaine cela ne se passera pas comme cela. Mais je vous rappelle que notre syndicat est en phase de démarrage et dans l'urgence, on a dû gagner du temps. Je vous rassure qu'avant de procéder de cette façon j'ai demandé aux services de Monsieur le Sous-Préfet si cela était possible. La réponse fut favorable.

On a essayé de résumer le débat d'orientation budgétaire le plus clairement possible et le plus simplement possible. C'est un débat, il n'amène aucun vote mais, par contre, si vous avez des observations, si vous pensez qu'une priorité n'a pas été levée, que quelque chose vous interroge, n'hésitez pas."

Monsieur LEFEBVRE : "Une petite question pour moi. Concernant l'achat de véhicules, est-ce que l'on peut avoir un peu de précisions ? C'est pour les cantonniers de rivière ? Parce qu'ils avaient déjà des véhicules eux."

Monsieur DENIS : "Oui. On ne va pas racheter des nouveaux véhicules. Donc, une convention sera mise en place entre le Parc et notre syndicat. Je viens de signer le courrier. Deux véhicules sont prévus comme étant à reprendre, dans la mesure où avant on avait 10 cantonniers de rivière.

Monsieur LEFEBVRE : "C'est un rachat au Parc alors ? "

Monsieur DENIS : "Cela va être un rachat au Parc, ou une donation. "

Monsieur NOËL : "Justement je me posais une question. Dans la ligne des subventions, on donnait une subvention comme les autres communes de la vallée de l'Aa, cela doit être supprimé."

Monsieur DENIS : "Oui. En juin 2003, elle était éteinte. Donc, la commune d'HALLINES ne doit pas la remettre en 2004."

Monsieur VIEILLARD : "Les cantonniers de rivière vont toujours intervenir pour des problèmes ? Ce matin, j'ai eu un coup de téléphone, il y avait un arbre qui était tombé dans la rivière. Est-ce que les cantonniers de rivière continuent à passer ? Je suis allé voir, ce n'est pas grand chose, c'est une tête, mais s'il y a de fortes inondations ? Pour des problèmes de ce genre, vont-ils continuer à passer ?"

Monsieur Denis : "Je pense que c'est tout à fait leur rôle d'intervenir quand il y a quelque chose d'urgent comme ce que vous venez d'évoquer. Je vous rappelle quand même que par rapport à l'équipe que l'on avait de 11 personnes, il ne restera que 3 personnes et 1 chef d'équipe. Cela ne veut pas dire qu'ils ne vont rien faire. Il faut savoir qu'une équipe de 4 personnes ne peut intervenir de la même manière qu'une équipe de 11 personnes.

Monsieur VIEILLARD : " Jusqu'à maintenant, les cantonniers de rivière coupaient le bois, ils avertissaient l'agriculteur, le bois est à vous, si vous ne le prenez pas dans un mois ou deux mois on le prendra, mais sinon ils le faisaient et ils le laissaient pour l'agriculteur."

Monsieur DENIS : "On ne va pas rentrer dans le détail ce soir. Par contre, je peux vous énoncer un principe quand même, qui pourrait me choquer. Si la faute vient d'un privé, la faute est à réparer par un privé, il n'est pas question d'utiliser des deniers publics pour rattraper la faute d'un privé. Par contre, quand on est en domaine public, je veux bien qu'il y ait quelque assistance, mais attention, j'ai toujours bien distingué depuis 20 ans l'utilisation des deniers publics à des fins publiques et l'utilisation des deniers privés à des fins privées. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec cette analyse-là, parce que l'on pourrait vite dérapier. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas y aller, parce que si jamais ensuite l'incidence de l'intervention du privé avait une incidence sur le public, on anticipe, là je suis bien d'accord. On ne va pas rentrer dans le détail ce soir."

Monsieur VIEILLARD : "Alors, on doit téléphoner toujours à Monsieur BRACQ, quel numéro ? On les a encore ces numéros-là ou non ?"

Monsieur DENIS : "Laissez-nous nous installer, je vais vous donner quelques petites nouvelles tout à l'heure ; où l'on va être installé, le numéro de téléphone je ne peux pas vous le donner parce que je ne sais pas lequel cela va être, mais je vous expliquerai où on va après et quand on pense y aller."

Monsieur DRIEUX : "Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais la précision suivante : au niveau du personnel, qu'en est-il de l'équipe de piégeurs de rats musqués, est-ce qu'ils dépendent du syndicat ou pas ?"

Monsieur DENIS : "Pour l'instant, au niveau du Syndicat, il n'y a pas de piégeur de rats musqués."

Monsieur DRIEUX : "Est-ce que c'est envisagé ?"

Monsieur DENIS : "Est-ce que le SmageAa devra s'impliquer au niveau du thème principal qui est la lutte contre les rats musqués ? Je le pense, mais cela sera soumis à votre autorisation, à des réunions de commissions, à l'existence également de structures existantes, je pense à l'Ondatra, mais il y en a d'autres. Je l'ai marqué en disant que s'associer aux GDON et au Parc Naturel dans la lutte contre les rats musqués. Vous dire aujourd'hui comment on va faire, je n'en sais rien. Que l'on ait cela dans notre objectif, oui ! Mais dans l'équipe rivière, il n'y a pas, pour l'instant, de piégeurs de rats musqués."

Monsieur PETIT : "Monsieur le Président, cela sera soumis également à l'avis, à l'accord et à l'aval du groupe de travail Marais par la C.A.S.O. dont relève l'équipe de piégeurs professionnels qui ont été recrutés, je me permets de vous le rappeler quand même."

Monsieur DENIS : "Tout à fait. Je l'avais dit l'autre jour, et je le rappelle, le territoire du SmageAa va au-delà de celui de la C.A.S.O., donc il va bien falloir une coordination."

Monsieur PETIT : "Il va falloir effectivement regarder ce que l'on fait très précisément puisque, à l'origine, lorsque cette brigade de piégeurs de rats musqués avait été installée et financée, pour partie par le Parc, par la C.A.S.O. et par les communes du Pas-de-Calais qui adhèrent au groupe de travail Marais, il avait été envisagé et convenu que cette brigade n'intervenait pas sur les communes du Nord, qui, elles étaient déjà organisées et bénéficiaient de leurs propres piégeurs et des moyens de lutte mécanique."

* Le Comité Syndical a pris acte des dispositions du Débat d'Orientation Budgétaire.

QUESTION N°5 – FINANCES

APPLICATION DE L'INSTRUCTION COMPTABLE M 14 – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

* Pas d'observation – Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°6 – FINANCES
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2004

Monsieur BECLIN : "Simplement pour rappeler que le Comité a très bien travaillé dans le sens où l'ensemble des collectivités participantes au niveau des EPCI avaient fait en leur temps des remarques judicieuses qui ont été bien comprises et bien adaptées au niveau du budget qui était à présenter et je me fais l'interprète un peu de l'ensemble des différents partenaires qui émanent effectivement dans ce budget de façon très très élaborée en espérant également que l'Agence de l'Eau poursuivra cette démarche qui représente un peu plus de 87 000 € dans notre participation budgétaire qui est quand même un chiffre tournant autour de 8 %. Donc, je me félicite que, effectivement, un travail ardu a été fait par les différents membres des commissions pour abonder ce budget de façon très équilibrée."

Monsieur DENIS : "Je vous remercie et c'est vrai que, je l'ai dit dès le départ, je pense que l'on a trouvé la bonne formule puisque les participations ont été négociées et acceptées par tous les partenaires et je pense que lorsque viendront les participations 2005, il faudra refaire une réunion fin 2004 où chacun sera d'accord pour dire ce que l'on mettra pour 2005. On n'imposera pas de participations parce que je sais très bien que les 10 partenaires ont déjà des contraintes de partenariat, autres que le SmageAa. Il faut être très prudent, mais bien entendu, il faut savoir que si on met la moitié, on réalise la moitié, il n'y a pas de miracle. Mais je pense que l'on a trouvé la bonne formule et moi aussi, je peux vous dire que ce n'est pas facile quand on démarre. Je suis très reconnaissant aux 10 partenaires d'avoir eu un sens des responsabilités pour ces luttes contre les inondations ; parce que c'est ce que les gens attendent ; d'avoir laissé la participation 2003 pour le budget de démarrage et d'avoir, en plus, abondé pour 2004 et notamment la C.A.S.O. qui, quand même, ne l'oublions pas, est un partenaire à près de 66 %, ou je pense à LUMBRES qui est à 18 %. Je vous rappelle également que pour moi il n'y a pas de petits partenaires et de gros partenaires, les efforts ne sont pas pareils, mais les budgets au départ ne sont pas pareils non plus. Mais je pense que l'on a trouvé la bonne formule. J'avais demandé plus, parce que c'est le rôle d'un président, de demander un peu plus. Je crois que cela a été fait avec beaucoup de sagesse, on a été très sage, sans faire de jeu de mots."

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°7 – FINANCES
BUDGET PRINCIPAL 2004 – FIXATION DES PARTICIPATIONS

Monsieur BAUDENS : "Je vois que pour la participation de démarrage, il avait été fait un appel au niveau des communautés de communes en 2003 et je crois qu'en l'occurrence, ma communauté de communes avait déjà payé en 2003."

Monsieur DENIS : "Vous l'avez versée. Oui, il y a un partenaire sur les dix qui avait versé et je l'ai appris par Monsieur TIBERGHEN, qui est notre receveur, qui l'a mis sur un compte d'attente, je peux vous rassurer."

Monsieur DRIEUX : "La deuxième participation est prévue en avril?"

Monsieur DENIS : "Les 10 partenaires, vont recevoir rapidement la demande de versement de la participation de démarrage qui était prévue suite à une réunion où tous les partenaires ont donné leur accord sur les chiffres. Ces chiffres ne sont pas tombés du ciel, ils ont été négociés avec tout le monde."

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°8 – FINANCES
FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Pas d'observation – Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°9 – PERSONNEL
CREATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur DENIS : "Là vous allez comprendre toute l'importance de mettre les premières recettes au budget de démarrage, parce que l'on veut bien embaucher du personnel, on veut bien commencer à fonctionner, mais si on n'a pas de recettes, ils ne vont pas attendre pour être payés que l'on soit fin avril, je ne pense pas qu'ils soient d'accord.

Vous venez de voter le premier budget qui permettra au Syndicat de fonctionner, il convient maintenant de créer le tableau des effectifs du personnel du Syndicat.

Il vous est donc proposé d'adopter le cadre des effectifs du Syndicat tel que repris dans le tableau que vous avez et que je vais détailler.

Le cadre d'emplois est à gauche, les effectifs à droite.

Donc, une ingénieure territoriale : Agnès RAVEL, un technicien territorial : François-Xavier BRACQ un rédacteur ou rédacteur principal ou rédacteur chef. Je vous rappelle que pour tous les postes, sur 7 postes, 6 postes sont pourvus, il nous reste à pouvoir le poste administratif que l'on avait au débat d'orientation budgétaire. On a tout mis, rédacteur, rédacteur principal, rédacteur chef, tout en sachant qu'il faudra que l'on rectifie certainement par une prochaine délibération en fonction du recrutement qui sera réalisé. A ce jour, j'ai deux candidatures, j'en ai une troisième en vue, mais la décision n'est pas encore prise. Vous savez que pour Agnès RAVEL le problème ne se pose pas, du point de vue administratif, il faut quand même faire attention, vous avez tous dû faire des recrutements dans vos communes, et vous savez qu'il faut être très prudent. Je préfère prendre tous les renseignements, toute la prudence. Ensuite, un agent de salubrité, donc c'est le chef d'équipe et trois agents d'entretien, ce sont les cantonniers de rivière, parce que le terme de technicien de rivière n'existant pas dans la nomenclature des emplois territoriaux, les agents concernés seront recrutés au grade d'agent d'entretien pour les trois cantonniers de rivière et d'agent de salubrité pour le chef d'équipe, il fallait bien aller retrouver dans la grille de la fonction publique territoriale, un tiroir.

Je vous rappelle également que si vous en êtes d'accord, ces recrutements prendraient effet au 15 février 2004."

Monsieur LEFEBVRE : "Actuellement, les cantonniers de rivière sont encore sans emploi ?"

Monsieur DENIS : "Les cantonniers de rivière sont au chômage depuis le 1er juillet 2003."

Monsieur LEFEBVRE : "Et ils seraient repris à partir du 15 février ?"

Monsieur DENIS : "15 février. L'ensemble du personnel."

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur DENIS : "Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous dois quand même quelques petites informations rapides.

On a un budget, on a un tableau des effectifs, on a un Comité Syndical, ce sont les trois actes importants à la création du SmageAa. Les locaux : nous partons à ESQUERDES, les travaux avancent. Au niveau des cantonniers de rivière, ils avaient déjà leurs locaux, ils pourront en redispouter, ce sont les mêmes que l'on va louer à la commune d'ESQUERDES. Les deux postes administratifs, donc Mademoiselle RAVEL et rédacteur ou rédacteur chef, on verra bien ou une personne, la Mairie d'ESQUERDES est en train de mettre en aménagement des bureaux qui seront attenants à l'équipe rivière. Au départ, dans le schéma, on avait dit peut-être qu'on aurait mis les administratifs à la C.A.S.O. qui était prête à nous héberger et on aurait eu notre équipe rivière qui restait à ESQUERDES. Mais ce n'était pas la solution idéale d'avoir un personnel de 7 personnes avec 2 ou 3 d'un côté et 4 ou 3 de l'autre côté. Nous avons eu la chance de pouvoir tous les regrouper en un même endroit.

Monsieur Gilbert CHIQUET, Maire d'ESQUERDES, fixe comme date d'installation le 1er avril, ce ne sera pas un poisson, il me l'a promis.

Pour le recrutement du personnel, il nous manque l'administratif, je vous en ai parlé avant, cela avance également.

Ensuite, pour le fonctionnement, je proposerai rapidement que le Bureau, avec les trois Présidents des commissions, comme on avait fait le 22 décembre, se réunissent et que chacun donne un peu son avis sur la méthode de travail à adopter. Au même titre, je le dis, depuis le début, aujourd'hui je rapporte tout seul, mais je vous assure que cela ne va pas durer parce que l'on va déléguer, chacun va prendre ses responsabilités. L'installation, on ne peut pas être à 10 à la faire mais ce n'est pas dans mon style de faire le tout tout seul, parce que ce n'est jamais bon, il y a plus dans 3, dans 4, voire dans 5, dans 6 têtes que dans une. C'est ce que je voulais vous préciser.

Je remercie encore une fois la C.A.S.O. de nous accueillir, je remercie encore une fois son personnel parce que maintenant il faut faire les P.V. et il faut rédiger tout ce qui est nécessaire à l'exécution de nos décisions.

La séance est levée à 20h30,

Compte rendu publié et affiché
En l'hôtel Communautaire (CASO)
Et au siège du SmageAa à ARQUES
(Parc Naturel)
Le 5 février 2004

Le secrétaire de la séance,

Le Président,